



Nous sommes à votre disposition :

Pour toute information générale

Rendez-vous sur notre site :

www.premalliance.com

Pour nous contacter

par e-mail : psa@premalliance.com

ou par téléphone :



Centre de Relations et d'accueil Clients

0 974 501 501

Appel non surtaxé



485, avenue du Prado
13412 Marseille cedex 20

Télédeclarez et télépayez vos cotisations trimestrielles



Simple



Sûr



pour la Retraite
complémentaire
Agirc et Arrco

Gratuit



FAITES VOS DÉCLARATIONS

EN LIGNE

Mars 2010 - Images : fotolia - CI 162 - 2NDL

VOUS POSSÉDEZ UN LOGICIEL DE PAIE.

Déclarez vos cotisations au format DUCS EDI.

COMMENT FAIRE ?

Paramétrez votre logiciel de paie pour la retraite complémentaire (norme 4.2).

- Vous évitez les saisies manuelles et les risques d'erreur.

Déposez vos déclarations sur une adresse unique de dépôt (ducs@agirc-arrco.org).

- Vous recevrez sous 48h un accusé de réception.

Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les services de portails spécialisés.

NOTRE CONSEIL :

Choisissez le téléversement pour payer vos cotisations. Vous optimiserez ainsi votre trésorerie :

- Vous choisissez la date précise de votre paiement jusqu'au dernier jour du mois de l'échéance ;
- Vous évitez les risques liés à l'envoi de chèques.

*Les caisses de retraite complémentaire Arrco et Agirc **s'engagent** à :*

- accepter toutes vos ducs respectant la norme EDI ;
- vous adresser un accusé réception et un compte rendu d'exploitation sous 48 heures après le dépôt de vos déclarations.

VOUS NE POSSÉDEZ PAS UN LOGICIEL DE PAIE.

Utilisez la NET-DUCS.

COMMENT FAIRE ?

Inscrivez-vous sur le site net-entreprises.

- Vous pourrez effectuer de nombreuses déclarations sociales auprès de différents organismes.

Avec la net-ducs, retrouvez votre bordereau d'appel de cotisations en ligne.

- Vous pouvez consulter vos déclarations effectuées grâce à l'archivage dématérialisé.

NOTRE CONSEIL :

Choisissez le téléversement pour payer vos cotisations. Vous préserverez ainsi votre trésorerie :

- Le paiement sera effectif le dernier jour du mois de l'échéance.

Pour tout renseignement, consultez le site officiel www.net-entreprises.fr

Un centre d'appel est à votre disposition au 0 820 36 62 42.



FAIRE SES DÉCLARATIONS
EN LIGNE

C'EST AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE